

Monsieur le Président de la municipalité

Madame la Conseillère municipale

Messieurs les Conseillers municipaux

Chers Collègues

Je tiens tout d'abord à vous présenter à vous toutes et tous ici présents ainsi qu'à votre entourage tous mes vœux de santé pour cette nouvelle année qui s'annonce difficile et gardons l'espérance de jours meilleurs.

En qualité de doyen de fonction j'ai le privilège d'ouvrir cette séance constitutive du Conseil général pour la législature 2021 – 2024 conformément à l'article 5 du Règlement du Conseil général qui stipule que « le doyen de fonction, subsidiairement le doyen d'âge, préside la séance constitutive jusqu'à l'élection du président du Conseil général. »

12 ans après mes débuts au sein du Conseil général me voici ce soir le plus ancien, non pas en âge, mais en années de fonction au sein du législatif. A ce sujet je citerais Hélié de Saint Marc

“La vieillesse permet peut-être de retrouver le bonheur d'être soi-même. Personne ne peut plus avoir la tentation d'être un autre. Les dés sont jetés. Les émotions troubles qui nous ont traversés, comme la préoccupation de paraître, la possession ou l'ambition, s'atténuent à mesure que s'éloignent les âges de la vitalité et de la vanité. C'est alors que beaucoup découvrent - mais il est souvent trop tard - que la merveille est dans l'instant. »

Je remercie le président de la commune, le secrétaire et toutes les personnes qui ont œuvré pour la préparation de cette première séance de la législature 2021 – 2024 dans une situation sanitaire particulière.

Avant de passer aux différentes élections statutaires je vous adresse chers collègues mes félicitations pour votre élection et je souhaite la bienvenue aux nouvelles conseillères et conseillers qui se sont mis à la disposition de leur parti et de toute la population. Mes salutations également à tous les anciens et anciennes collègues qui ont décidé, comme moi, de continuer. Les citoyens nous ont fait confiance et j'espère que chacune et chacun participera activement aux séances et travaux du Conseil général. Je relèverais que c'est notre rôle et de notre compétence de donner le feu vert aux grands investissements et d'adopter le budget.

J'aimerais à ce sujet faire deux recommandations au Conseil municipal afin que les rapports entre les deux conseils fonctionnent parfaitement : premièrement, obtenir des informations claires, précises, et complètes pour les objets soumis au conseil général et deuxièmement, donner du temps à la réflexion et de ne pas demander des prises de décisions dans l'urgence.

Aux conseillères et conseillers généraux je dirais que votre travail ne se résume pas à l'acte de voter mais aussi de participer aux débats lors des séances et non de suivre aveuglément la discipline de groupe car avant de représenter un parti vous représentez le peuple et qu'un débat peut avoir influence déterminante sur un vote.

Pour terminer mon message je souhaite que quelque soit la tournure des débats lors de nos séances une fois hors de cette salle nous redevenions des personnes qui peuvent partager un verre sans animosité et que notre commune reste un endroit où il fait bon vivre.

Maintenant passons aux choses sérieuses :

Conformément au point 2b de l'ordre du jour et sur proposition des groupes je demande à Madame Monique Roh de me rejoindre (*c'est déjà fait*) et d'assumer la fonction de secrétaire ad intérim jusqu'à l'élection du secrétaire du Conseil général.

Je passe maintenant au point 2 c de l'ordre du jour « Annonce des groupes et présentation des chefs de groupe qui fonctionneront également comme scrutateur permanents. »

Pour le groupe PDC	Monsieur Florent Favre
Pour le groupe AV	Madame Helen Minguely
Pour le groupe PLR	Monsieur Alexandre Roh

Merci

Point 3 de l'Ordre du jour : Constitution du bureau :

Je tiens à vous préciser que les trois chefs de groupes se sont rencontrés afin de définir une répartition des membres de chaque parti au bureau et à la commission de gestion. Je les remercie pour ce travail effectué en amont de la séance de ce soir, ce qui permettra de ne pas trop s'éterniser sur les différentes nominations et élections

Je rappelle qu'en cas de candidatures multiples pour les postes de Président, Vice-Président et secrétaire les élections ont lieu au scrutin secret. (art. 9 al. 2), En cas de candidature unique l'élection est tacite. (art. 9 al. 3)

Nous allons passer maintenant directement à l'élection de la ou du Vice-Président puisque j'ai été élu tacitement président avec l'accord de Pierre-Michel Venetz et que je vais me la jouer Trump.

Non je plaisante, plus sérieusement nous allons procéder à l'élection du Président. J'invite les groupes à s'exprimer

Mme Helen Minguely pour l'AV

Merci. M. Alexandre Roh pour le PLR

Merci M. Florent Favre pour le PDC

Conformément au règlement est donc élu tacitement au poste de Président du Conseil général M. Pierre-Michel Venetz.

Je le félicite et je lui cède mon poste et lui passe la parole pour la suite des délibérations.

Merci et bonne suite des délibérations...

Pascal Coudray
Conseiller général
Président ad intérim